

Monsieur le Président,

Je voudrais joindre ma voix à celles de tous ceux qui ont pris la parole avant moi pour vous adresser Monsieur le Président, mes vives et chaleureuses félicitations pour votre élection à la Présidence de notre Commission, tout en vous souhaitant à vous et à tout le Bureau, plein succès dans l'accomplissement de cette mission.

La République Centrafricaine s'associe aux déclarations faites par l'Indonésie au nom du Mouvement des Non-Alignés et la République Fédérale du Nigéria au nom du Groupe Africain.

Monsieur le Président,

En notre qualité nationale, mon pays estime que la question du « **désarmement et la sécurité internationale** » qui fait l'objet de nos échanges dans cette Commission, revêt une importance capitale, car la 72^e Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies se tient au moment où notre planète est confrontée à de nombreux défis sécuritaires parmi lesquels, la menace d'utilisation des armes nucléaires et l'utilisation des armes chimiques ainsi que la prolifération des armes légères et de petits calibre (ALPC).

La République Centrafricaine qui n'échappe pas à ce fléau, condamne avec la dernière énergie ces intentions qui sont un frein aux efforts de paix à travers le monde et considère que le risque d'utilisation de ces armes contre une population inoffensive est à prendre aux sérieux.

Monsieur le Président,

La prolifération des armes nucléaires, constitue une véritable menace pour notre planète.

Aussi, la volonté clairement affichée par la majorité des Etats-membres des Nations Unies d'arriver à un monde débarrassé des armes nucléaires est à encourager.

Favorable à un monde sans armes nucléaires, la République Centrafricaine a été le deuxième pays à signer le 20 Septembre 2017, le Traité portant interdiction des armes nucléaires ouvert à ratification.

A ce sujet, la République Centrafricaine voudrait exhorter tous les Etats détenteurs, à s'accorder sur le principe de la non-utilisation de ces armes aux conséquences néfastes.

C'est pourquoi elle interpelle solennellement toute la communauté internationale à doubler d'efforts et à mutualiser nos forces et nos moyens en vue de venir à bout de ces fléaux.

Monsieur le Président,

Au sujet de la promotion du désarmement et des programmes de limitation des armements, mon pays qui se situe proche des théâtres d'opération du groupe terroriste BOKO HARAM qui a pris pied dans le bassin du Lac Tchad, et qui commet des attentats meurtriers est tout autant entouré d'autres foyers de tensions tels que dans la région du Pool en République du Congo et à l'Est de la République Démocratique du Congo, au Soudan du Sud avec ses répercussions

néfastes sur mon pays qui sort difficilement d'une longue crise de son histoire. Cette situation favorise la circulation des armes légères et de toute sorte de munitions sur le territoire centrafricain.

C'est dire que sur la question du désarmement, la conjugaison des efforts et des moyens est la solution efficace pour mettre fin à la prolifération de ces armes.

La République Centrafricaine se réjouit de l'entrée en vigueur le 08 Mars 2017 de la Convention de l'Afrique Centrale pour le contrôle des Armes légères et de petit calibre, leurs munitions et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage dite "**Convention de Kinshasa** ", après le dépôt par la République d'Angola le 6 Février 2017, de son instrument de ratification auprès du Secrétaire Général des Nations Unies.

La République Centrafricaine qui a été parmi les tous premiers à le ratifier appelle les autres pays de la sous-région d'Afrique Centrale à en faire autant.

Ma délégation considère que cette entrée en vigueur est une avancée significative en ce qu'elle crée des obligations vis-à-vis des parties prenantes qui doivent désormais mettre en place des organes de mise en œuvre et de coordination de la Convention à l'échelon national.

Cette Convention oblige également le Secrétaire Général des Nations Unies, dépositaire dudit Traité, à :

- Convoquer la première Conférence des Etats Parties, une année après l'entrée en vigueur de la Convention de Kinshasa. Cette conférence est censée se tenir en principe en Mars 2018 ;
- Convoquer tous les deux ans une Conférence des Etats parties après la tenue de la 1ère conférence des Etats parties. La seconde devrait se tenir en Mars 2020 ;
- Convoquer une Conférence d'examen cinq ans après l'entrée en vigueur de la Convention. La première conférence d'examen est prévue en Mars 2022 ; entre autres.

Monsieur le Président ;

En ce qui concerne le Traité sur le commerce des Armes, mon pays qui l'a également déjà ratifié encourage les autres Etats qui ne l'ont pas encore fait, à le signer ou à le ratifier.

Par ailleurs la République Centrafricaine se félicite des activités du Centre Régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC) en matière de désarmement, de contrôle des armements et de non-prolifération qui concernent l'Afrique Centrale et l'encourage à accompagner la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa, déjà entrée en vigueur.

Monsieur le Président,

Vous pouvez compter sur le soutien de ma délégation.

Je vous remercie.

